

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 11 juillet 2024

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : TREA2419696S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 modifié fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 15 février 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu la décision du 10 juillet 2024 relative à l'intérim de directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord par intérim.

Délégation lui est notamment donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, à signer les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 1^o de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à Mme Isabelle Raulet, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission « développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 3^o de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à Mme Sophie Laserre, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » à Athis-Mons de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au I de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division ;

M. Sébastien Belon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aérodromes homologués et hélistations ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « navigation aérienne » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au II de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au III de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Olivier Fages, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division ;

M. Florian Besset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « transport aérien commercial 1 » ;

M. Benoît Lefort, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « transport aérien commercial 2 » ;

Mme Tiphaine Lacotte, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « transport aérien commercial 3 » ;

M. Bastien Tonneau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « transport aérien commercial 4 » ;

M. Dany Athanase, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « contrôle technique d'exploitation » ;

M. Jean-Michel Biscarat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Christian Delpuech, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au IV de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division ;

M. Richard Cattane, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « licences du personnel navigant et examens théoriques » ;

Mme Micheline Bassien, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;

M. Raphaël Belluteau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

Mme Lise Martin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;

M. Michel Ravelomanantsoa, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

Mme Aurélie Salesse, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « formation aéronautique et infractions ».

Mme Françoise Baysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « opérations aériennes » ;

M. David Mulot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aérodromes, environnement et aviation légère » ;

M. Constantin Teillon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

Mme Nelly Vaillant, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au V de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division ;

Mme Patricia Elociny, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « fret et régalien » ;

Mme Marguerite Nii, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « exploitants et compagnies ».

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article au VI de de la décision du 15 février 2024 susvisée, à

M. Laurent Robert, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la division ;

M. Nicolas Vernhes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « « régulation et assistance en escale » ;

M. Éric Favarel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « développement durable ».

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Sébastien Montet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de département.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au I de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Vincent Ammi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au II de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Fabrice Renaudin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la cellule des titres aéronautiques du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au III de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Souad Merrach, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;

Mme Solène Courtot, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance.

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la subdivision « contrôle technique d'exploitation » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au IV de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Hervé Roué, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « contrôle technique d'exploitation » ;

Mme Nesrine Chkioua, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Christophe Duchene, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Yannick Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Emmanuel Lainé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Jonathan Vidal, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Éric Wenger, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

Article 15

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Nord de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aviation générale ».

Article 16

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Sud de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Hauts-de-France Sud par intérim jusqu'au 31 août 2024 ;

M. Florian Lincke, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Hauts-de-France Sud à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au délégué Hauts-de-France Sud, chef de la subdivision « aviation générale ».

Article 17

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnée au 1^o de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Pierre Boutillier, agent contractuel ;

M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Sophie Laserre, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Florence Leblond, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Sébastien Montet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Isabelle Raulet, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Fabrice Renaudin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Ingrid Romei, assistante d'administration ;

M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Article 18

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission des autorisations de transport aérien de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 5^o de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Achraf Ait Ben Bouazza, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la mission ;

Mme Ingrid Romei, assistante d'administration, adjointe à la cheffe de mission.

Article 19

La décision du 17 mai 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 20

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 11 juillet 2024

R. THUMMEL